



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 124 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 20 mai 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées du 19 janvier, des 3, 11, 24 et 25 février, du 12 mars et des 20 et 29 avril 2004 (A/58/688 et Add.1 à 7), j'ai l'honneur de vous informer que le Suriname a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant fixé à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. Annan

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

